



**ORDRE NATIONAL DES MEDECINS  
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHÔNE**

**Covid-19**  
**Concernant les masques**

Les masques chirurgicaux sont à disposition dans les pharmacies. Vous pouvez vous procurer une boîte de 50 masques, exclusivement sur présentation de votre Carte Professionnelle de Santé.

Selon les Infectiologues, le port combiné d'un masque chirurgical par le soignant et par le patient suspect d'être infecté par le Coronavirus, couplé aux règles d'hygiène (lavage des mains, utilisation du gel hydro-alcoolique), représente une protection satisfaisante.

Les masques FFP2 sont exclusivement réservés aux soignants hospitaliers pratiquant des actes invasifs sur des patients reconnus infectés.

Docteur Frédérique GRAIN  
Secrétaire Général Adjoint

Docteur Henry CHASSAGNON  
Secrétaire Général